



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 4 octobre 2023

Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : alerte de niveau 1 sur le secteur de Mayenne et vigilance sur le secteur de Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne

La formation des [cyanobactéries](#), micro-organismes photosynthétiques, est favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables de par leurs comportements. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Pour suivre le risque sanitaire sur la rivière La Mayenne, un programme de surveillance du développement des cyanobactéries est mis en place depuis l'été 2023.

Actuellement, des analyses sont réalisées deux fois par semaine sur le secteur de Mayenne et sur le secteur de Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne. Les analyses permettent de déterminer le niveau de risque sanitaire et de limiter voire interdire les activités nautiques à risque en conséquence.

Les analyses réalisées le 3 octobre révèlent la présence de microcystine, toxine produite par les cyanobactéries, sur le secteur de Mayenne. La concentration mesurée étant comprise entre 0,3 et 5µg/l, le secteur est rétrogradé en alerte de niveau 1.

Le test pratiqué sur le secteur de Laval et Château-Gontier-sur-mayenne ne mesure pas de microcystine.

En conséquence :

- **[l'alerte de niveau 1](#)** est instaurée sur le secteur de Mayenne : à partir du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières jusqu'à l'écluse de Belle Poule ;
- **[la vigilance](#)** est de mise sur le secteur de Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne : à partir de l'écluse de Belle Poule jusqu'à la limite du département de Mayenne avec le Maine-et-Loire. Les usagers de la rivière sont appelés à rester vigilants et à appliquer les mesures de précaution.

Consultez l'arrêté préfectoral sur :

www.mayenne.gouv.fr > Publications > Recueil Actes Administratifs > RAA spécial du 3 octobre 2023

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

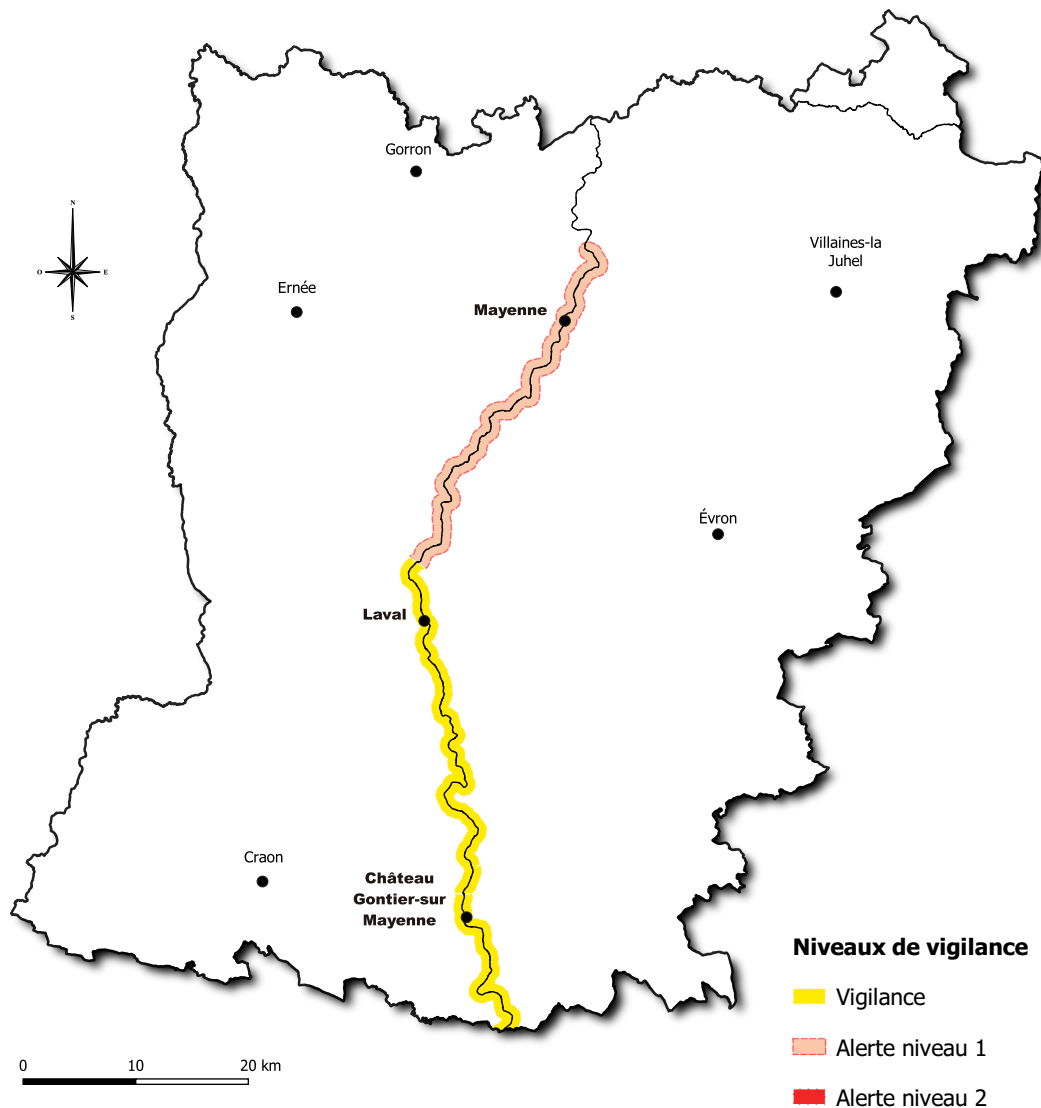
1/2

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53



Sources : ©IGN / DDT 53

Service/Unité : SMT / GEOCT

Date : 03/10/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Pour signaler le développement de cyanobactéries : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr
Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr
Pour plus d'informations : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>